# Collèges des médecins pour les médicaments orphelins ADCETRIS, BOSULIF, ICLUSIG, JAKAVI, NPLATE, TRISENOX et VIDAZA, institués auprès du Service des soins de santé. - Remplacement de membres

* Datum : 21-06-2017
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2017030443
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL SECURITE SOCIALE

Article 1
er. Par décision ministérielle du 21 juin 2017, Mme Chantal Doyen remplace Monsieur Augustin Ferrant en tant que médecin expert, au sein des Collèges des médecins pour les médicaments orphelins ADCETRIS, BOSULIF, ICLUSIG, JAKAVI, NPLATE, TRISENOX et VIDAZA, institués auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.
Art. 2. La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.
La Ministre des Affaires sociales,
M. DE BLOCK